

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Laval**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 7 juin 2021 à 18 h 30 par visioconférence, conformément aux directives de la Direction de santé publique en vigueur.

Nom	Présent	Absent
<b>Membres du CA</b>		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	X	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Dulac, Katya, personnel professionnel	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Laurendeau, Louis-Philippe, membre de la communauté	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Ménard, Benoit, personnel enseignant	X	
Mongeon, Maxime, représentant sans droit de vote	X	
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Quirion, Daniel, personnel cadre	X	
<b>Direction générale</b>		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
<b>Secrétariat général</b>		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
<b>Invités</b>		
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur des Services éducatifs	X	

## **POINTS STATUAIRES**

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constat de la procédure de convocation de la séance extraordinaire et du quorum, monsieur François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par madame Amal Chaanin, et résolu :**

Que l'ordre du jour proposé de la séance extraordinaire dûment convoquée soit adopté tel qu'il apparaît ci-après.

#### **Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

#### **Période de questions du public**

- 2.1 Période de questions du public

#### **Points pour décision nécessitant une présentation**

- 3.1 Huis clos :
  - Demandes de révision de décision

CA 2020-2021 numéro 062

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **2.1 Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

---

## **HUIS CLOS**

**Il est proposé par M. Daniel Quirion, et résolu :**

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 31.

CA 2020-2021 numéro 063

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE**

**Il est proposé par M. Benoit Ménard, et résolu :**

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 18 h 53.

**CA 2020-2021 numéro 064**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **3.1.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION**

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 26 mai 2021 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le transfert obligatoire de leur enfant de l'école Charles-Bruneau vers l'école Alfred-Pellan pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 3 juin 2021;

ATTENDU que la direction de l'école Charles-Bruneau a bien appliqué les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la possibilité d'offrir aux parents de transférer l'élève vers l'école Le Sentier, plutôt que vers l'école Alfred-Pellan;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

**Il proposé par M. Benoit Ménard, et résolu :**

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école Charles-Bruneau quant au transfert obligatoire à l'école Alfred-Pellan pour l'année 2021-2022, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 065.

QUE la possibilité soit offerte aux parents de transférer l'élève vers l'école Le Sentier plutôt que vers l'école Alfred-Pellan.

**CA 2020-2021 numéro 065**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **3.1.2 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION**

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 17 mai 2021 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus d'accepter leur demande de choix d'école à l'école du Bois-Joli pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 3 juin 2021;

ATTENDU que la direction de l'école du Bois-Joli a bien appliqué les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

#### **Il proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :**

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école du Bois-Joli quant au refus d'accepter la demande de choix d'école à l'école du Bois-Joli, pour l'année 2021-2022, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 066.

**CA 2020-2021 numéro 066**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **3.1.3 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION**

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 21 mai 2021 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus d'accepter leur demande de choix d'école à l'école Fleur-Soleil pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 3 juin 2021;

ATTENDU que la direction de l'école Fleur-Soleil a bien appliqué les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la possibilité d'offrir aux parents de scolariser leurs trois enfants à l'école de leur aire de desserte, soit l'école de Val-des-Ruisseaux;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

#### **Il proposé par M. Frédéric Girard, et résolu :**

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école Fleur-Soleil quant au refus d'accepter la demande de choix d'école à l'école Fleur-Soleil en 2021-2022 de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 067.

QUE la possibilité soit offerte aux parents de scolariser leurs trois enfants à l'école de leur aire de desserte, soit l'école de Val-des-Ruisseaux.

**CA 2020-2021 numéro 067**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **3.1.4 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION**

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 20 mai 2021 logée par les parents des élèves dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus d'accepter leur demande de choix d'école à l'école Raymond pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 3 juin 2021;

ATTENDU que la direction de l'école Raymond a bien appliqué les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

#### **Il proposé par M. Christian Pineda, et résolu :**

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école Raymond quant au refus d'accepter la demande de choix d'école à l'école Raymond pour l'année scolaire 2021-2022 des élèves dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 068.

**CA 2020-2021 numéro 068**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 53.

**FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE**  
**Président du CA**

**STELLA DUVAL**  
**Secrétaire générale**